RAPPORT N° 95

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

OBJET

Demandes de garantie d'emprunt formulées par l'OPH 13 Habitat, Opérations : a/ construction de 18 logements collectifs locatifs sociaux -4, Boulevard Dauzac/51, Avenue de Montolivet 13004 Marseille. b/ construction de 15 logements mixtes locatifs sociaux - Rue de la Fonse à Gignac-la-Nerthe.

> Direction des Finances Service du Budget & Gestion Financière 12409

PRESENTATION

L'O.P.H. 13 Habitat sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour deux demandes de garantie d'emprunt d'un montant total de 3 799 204,00 €.

Celles-ci représentent 100% d'un montant total d'emprunts de 3 799 204,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes intéressent le secteur du logement social (construction).

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2017 de l'O.P.H. 13 Habitat auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 623 884 463,85 €.

Cet encours représente 58,40% de l'encours garanti des organismes HLM et 53,78% de l'encours total garanti.

Chacune des garanties d'emprunt votées par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL